

1. Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique (CCP).

Les prestations donneront lieu à un marché unique, composé de 3 lots distincts :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Passerelles
- Lot 3 : Alimentation en eau potable

2. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG - 2, route Ecospace - BP 93 077 – 67125 MOLSHEIM CEDEX - Tél. : 03.88.49.82.58 – Fax : 03.88.49.38.14

3. Maître d'œuvre

- **Lot 1 et lot 2 :** EGIS, 1 avenue de l'Europe - Bâtiment Le Crystal Park, BP 50042 67013 STRASBOURG Cedex, tél. : 03 90 20 47 90. M HAEBERLE
- **Lot 3 :** Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – M WEBER

4. Objet du marché de travaux :

Réalisation d'une piste cyclable reliant DINSHEIM SUR BRUCHE-STILL-HEILIGENBERG.

5. Nature des prestations :

- **Lot 1 : Travaux de VRD**

Déblais : 850 m³
BBSG 0/10 : 3900 m²
GNT1 0/63 : 945 m²

- **Lot 2 : Travaux de passerelles**

Fourniture et pose de 2 passerelles d'une portée de 16 mètres avec appuis et fondations adaptées

- **Lot 3 : Travaux d'alimentation en eau potable**

Remblais : 1000 m³
Tuyaux fonte DN150 : 840 ml

6. Délai d'exécution maximum des prestations : 5 Mois à compter de la notification des travaux

7. Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE dématérialisé peut être consulté et téléchargé sur la plateforme Alsace Marchés Publics :

<https://alsacemarchespublics.eu/>

8. Renseignements administratifs et techniques :

Les demandes sont à transmettre via la messagerie de la plateforme Alsace Marchés Publics :

<https://alsacemarchespublics.eu/>

Et/ou Bureau d'études EGIS : M HAEBERLE

ou Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : M WEBER

9. Visite des lieux : sans objet

10. Modalités de réception des offres :

Date limite de réception des offres : **28/06/2019 à 12H00**

Seules les réponses électroniques sont autorisées.

Délai de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

11. Modalité d'attribution du marché :

Les critères pondérés retenus par le Pouvoir Adjudicateur sont :

- Le prix des prestations (50%) ;
- La valeur technique de l'offre (50%) :

Pour le critère « valeur technique » :

La note sera basée sur le contenu des mémoires techniques :

- Mémoire technique – VRD
- Mémoire technique – Passerelles
- Mémoire technique – réseaux d'eau potable

↳ Mémoire technique « Passerelles » :

- Personnel affecté à l'opération (4 points)
- Dispositions prises pour le contrôle intérieur (4 points)
- Dispositions prises pour la réalisation des appuis et fondations (4 points)
- Dispositions prises pour la fabrication et la pose des passerelles (4 points)
- Dispositions prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier (4 points)

↳ Mémoire technique « VRD » :

- Provenance des matériaux (3 points)
- Mesures particulières prévues pour préserver la qualité de l'environnement du chantier (5 points)
- Moyens humains affectés au chantier (4 points)
- Qualité propre au chantier : (2 points)
- CONTRÔLES : (4 points)
- Planning des travaux (2 points)

↳ Mémoire technique « réseaux d'eau potable » :

- Provenance des matériaux (3 points)
- Moyens humains affectés au chantier (4 points)
- Le mode opératoire lié à la pose de la conduite AEP et la désinfection du réseau AEP: (5 points)
- La planification du chantier et S.O.P.A.E. et SOGED : (4 points)
- Hygiène et sécurité : (4 points)

12. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg – 31, Avenue de la Paix BP 1038F – 67070 STRASBOURG

Tél. : 03.88.21.23.23 – Fax : 03.88.36.44.66 – Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Voies de recours :

Le candidat non retenu peut exercer un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg :

- *soit dans le cadre d'une procédure de référé contractuel (conformément aux articles L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative)*
- *soit dans le cadre d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat, (conformément à l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative).*

13. Date d'envoi de l'avis à la publication : le **28/05/2019**

Le Président, Gilbert ROTH